



Mon propriétaire m escroque ue puis je faire

Par **juliette57**, le **25/01/2010 à 19:07**

Bonjour, rn je me suis rendu compte que mon propriétaire m escroque il y a des dérivations sur mon compteur de gaz et je paye la facture de toute la maison alors que je n occupe qu un appartement que puis je faire rn le délé a été contacté par huissier !!!! la police ne veut pas prendre ma plainte..... que me conseillez vous rn merci de me enir en aidern cordialement evelyne

Par **Johnbrego_old**, le **25/01/2010 à 20:47**

Bonjour Evelyne, rn Si vraiment tu as un constat d'huissier sur ce que tu avances je pense que ton propriétaire devrait réparer , en partant du principe qu'il est bien conscient de cette situation qu'il connaîtrait et te léses forcément .rn S'il fait le bêta .. et dis qu'il ne sait pas .. Que tu n'es pas exempte de lui rappeler , par LAR.. avec mise en demeure de faire cesser cela , et remboursement des trop perçus et préjudice subi .rn Si ça suffi pas ; une procédure devant le juge de proximité, qui n'est pas trop lourde , et avec ton constat d'huissier indiscutable .. devrait l'y contraindre ; avec dommages intérêts et remboursement des frais et préjudice subi , , avec condamnation a ses dépens plus article 700, si tu mènes ton affaire seule . rn Voila .. ça va pas loin .. mais je pense pas que ce soit des sommes qui dépassent 4000 Euros .rn Si vraiment tu penses qu'il est de bonne foi il est , je pense qu'un arrangement de ne plus payer la facture de gaz pendant X temps .. qui te conviendra (Avec ton constat en main t'as ce qu'il faut pour négocier .. lol) pourrait te convenir et te simplifiera la vie et les relations futures avec ton proprio ;;

Par **Marion2**, le **25/01/2010** à **21:08**

Bonsoir,rnrnVous pouvez contacter l'ADIL (permanences juridiques gratuites). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.rnrnCordialement.